

Bachelier : AESI, orientation éducation physique

Certificat d'aptitude à l'effort physique – année académique 2019-2020

- Extrait du Règlement des études et des jurys 2019-2020, point 7.1.4 :
« Dans la Section "Normale secondaire – Education physique", la participation des étudiants de 1^{re} année aux évaluations des 2^{ème} et 3^{ème} quadrimestres est subordonnée à la passation d'un examen médical déterminant si le candidat est apte physiquement à suivre toutes les activités d'apprentissage et les activités professionnelles. Cet examen doit consister en un test à l'effort réalisé par un médecin spécialiste.
- **Le certificat d'aptitude physique doit être transmis avant le 15 février 2020.**

Je soussigné(e),, Docteur en médecine

Certifie avoir examiné ce jour Mademoiselle, Monsieur.....

Etudiant(e) au Bloc 1 du Bachelier : AESI, orientation éducation physique

Et le (la) déclare apte à la pratique des activités physiques.

Test à l'effort pratiqué le

Date et signature

Cachet du médecin